



## **AVIS PUBLIC**

### **ENTRÉE EN VIGUEUR**

#### **RÈGLEMENTS 802-08, 808-10 et 808-12**

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par la soussignée, assistante-greffière de la Ville de Rosemère :

**QUE** le Conseil municipal a adopté, à la séance ordinaire du 6 juillet 2020, les règlements suivants :

802-08 «Règlement amendant le Règlement 802 – Construction, afin d’ajouter des normes pour la gestion des eaux et un délai pour se conformer»;

808-10 «Règlement amendant le Règlement 808 – Permis et certificats, afin de modifier les amendes concernant les dispositions de la section 7 du chapitre 6, Certificat d’autorisation pour une coupe d’arbres»;

808-12 «Règlement amendant le Règlement 808 – Permis et certificats, afin de régir les toits végétalisés»;

**QUE** ces règlements ont reçu l’approbation de la MRC de Thérèse-De Blainville le 26 août 2020;

**QU’ILS** sont déposés au greffe de la municipalité, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures de bureau;

**QU’ILS** sont entrés en vigueur le 26 août 2020, soit le jour de la délivrance des certificats de conformité de la MRC, conformément à la Loi.

FAIT À ROSEMÈRE CE 24 SEPTEMBRE 2020.

L’assistante-greffière,

FRANCINE BÉLANGER, OMA